

Viol en réunion à Lambaréné

Ils abusent d'une dame dans la broussaille

SCOM
Libreville/Gabon

TED Boris Ngandi Ndangou, alias "Commando", 17 ans, et Michel Mbani, la vingtaine révolue, deux présumés délinquants notoires, sont actuellement détenus à la prison centrale de Lambaréné. Ils se seraient rendus auteurs d'un viol en réunion sur une femme d'environ 25 ans, dans la nuit du mardi 3 au mercredi 4 mai dernier, à Isaac, dans le premier arrondissement de la

commune du chef-lieu de la province du Moyen-Ogooué. Arrêtés les jeudis 5 et 19 mai derniers, ils ont été présentés devant le juge d'instruction qui les a placés sous mandat de dépôt. Cette nuit-là, M. J. B., la victime présumée, rentre d'une réunion de prière, vers 1 heure. Mais elle est prise d'une envie de se soulager. Parvenue à la hauteur de la mosquée d'Isaac, la jeune femme se précipite derrière le mur pour satisfaire son besoin naturel. Sauf qu'elle ne se rend pas compte que Ngandi Ndangou et Mbani



Photo : D.R.

Ted Boris Ngandi Ndangou et Michel Mbani, les deux présumés violeurs de la jeune femme.

armés de couteaux l'ont suivie. Ces derniers lui exigent des rapports sexuels

avec eux séance tenante. Le couteau quasiment sous la gorge, M. J. B. n'a pas d'autre choix que d'accepter de subir les assauts des deux garnements, jusqu'à 3 heures. Après avoir achevé leur basse besogne, les bourreaux abandonnent la dame à son triste sort, dans le bosquet. Profondément humiliée et touchée dans sa chair, M. J. B. s'arme tout de même de courage et, au lieu de rentrer directement chez elle, prend plutôt d'abord le chemin du poste de la Police d'investigations judiciaires (Pij), pour faire état de sa mésaven-

ture aux flics. Ces derniers, à la suite d'une ronde effectuée le lendemain matin sur le terrain, tombent dans un premier temps sur Michel Mbani, grâce au renseignement donné par un indic ayant vu le portrait robot de l'individu recherché. Interrogé sur son rôle dans les faits incriminés, il fait savoir aux enquêteurs qu'il n'a pas agi seul. Il cite alors le nom de son complice, Ted Boris Ngandi Ndangou. Les recherches des agents des Forces de police nationale (FPN) vont demeurer vaines pendant un bon mo-

ment. Jusqu'au jeudi 19 mai dernier. Le jeune homme activement recherché est impliqué dans une affaire de vol en série, puis interpellé. Conduit au poste, le mis en cause va avouer, à son tour, qu'il aurait agi avec la complicité de Michel Mbani placé déjà sous mandat de dépôt à la prison centrale de Lambaréné. En recoupant les informations sur l'acte commis dans la nuit du mardi 3 au mercredi 4 mai dernier, les flics sont convaincus qu'ils sont en présence du second violeur activement recherché.

Disparition de chèque à la représentation de la CEEAC à Libreville

Le tribunal renvoie à nouveau les parties à l'audience du 3 juin

Olivier NDEMBI
Libreville/Gabon

AIMÉE Félicité Essono va devoir bétonner son moral pour espérer obtenir gain de cause devant le tribunal correctionnel de Libreville. Tant l'affaire de la disparition de son chèque de 6 millions 750 000 francs, qui l'oppose à Yves Désiré Moundounga et Alexis Ella, respectivement assistant comptable à la représentation locale de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) et caissier à Citibank, n'en finit plus de connaître des renvois. Hier encore, après déjà trois premiers reports, les parties ont été à nouveau renvoyées à l'audience du 3 juin prochain. Toujours à la demande des conseils des mis en cause dont l'un d'eux, nouvellement constitué à la suite du désistement de son confrère, a sollicité et obtenu du tribunal un renvoi pour lui permettre de s'imprégner du dossier, et mieux préparer sa plaidoirie. Fait inédit

pendant, depuis le début de l'enrôlement de cette affaire, la présence effective dans la salle d'audience des deux personnes accusées de vol et complicité de vol. Jusque-là, elles n'avaient jamais encore daigné se présenter. Courant 2009, rappelle-t-on, à la suite de son licenciement, semble-t-il sans ménagement de la CEEAC, où elle passa deux ans en qualité de membre à la Cellule Genre, Aimée Félicité Essono devait percevoir une indemnité de préavis de 4 millions 500 000 francs et un solde de tout compte de 6 millions 750 000 francs. Si elle reconnaît bien avoir perçu le premier chèque des mains de l'assistant comptable en charge de l'émission des chèques et du suivi de la trésorerie de la CEEAC, Yves Désiré Moundounga, et s'être même fait payer le montant correspondant à Citibank, auprès de Alexis Ella, elle dément formellement avoir vu le second chèque, et encore moins sa destination prise par ses 6 millions 750 000 francs. Pour la plaignante, qui re-

jette en bloc les allégations des responsables de la CEEAC, affirmant lui avoir bel et bien remis le titre de paiement, sa calligraphie et sa signature auraient été imitées pour faire main basse sur son argent. Le tout, finalement, avec la complicité présumée du caissier de Citibank, ainsi que le révélera ensuite l'enquête. **MIS SUR ORBITE** Au tribunal où ils sont convoqués à nouveau dans quelques jours, il s'agira donc pour Moundounga et Ella, tous deux mis sur orbite par une enquête de la direction générale des recherches (DGR), de prouver à partir de pièces justificatives authentiques, que l'experte en Genre a bien perçu ce qu'elle réclame, finalement à tort, à la CEEAC. Un exercice qui risque tout de même de se révéler fastidieux, tant pour eux que pour les avocats chargés de les défendre, au regard de la sérénité que semble dégager l'initiatrice de la plainte dans la défense de ses intérêts. Mais alors que ce jugement

est toujours très attendu, de même que l'issue de cette affaire, une certitude s'impose déjà : la détermination de dame Essono à vouloir rentrer dans ses droits a réveillé des consciences jusque-là endormies. Plusieurs autres employés ayant également exercé localement au sein de l'organisation sous-régionale, eux aussi victimes présumées d'une étrange disparition de leurs

chèques au moment de leur départ, menacent de saisir les tribunaux. Selon quelques-uns d'entre eux que l'Union a rencontrés, il s'agirait d'une pratique courante dans la maison mais dont, telle une omerta, personne n'osait parler publiquement, semble-t-il pour ne pas « salir » l'institution. Tout porte à croire, hélas, qu'il n'en sera plus ainsi, le scandale ayant déjà éclaté, du fait de

certaines pratiques peu orthodoxes auxquelles se livreraient quelques responsables de l'organisation. Une source bien informée exhorte d'ailleurs les autorités gabonaises à se montrer plus regardantes dans le fonctionnement de cette structure qui, bien qu'implantée au Gabon, mettrait quasiment à l'étré les nationaux, au profit des ressortissants d'autres pays.

Insolite/Au carrefour " GP " à Nzeng-Ayong

Un militaire ivre, au volant de sa voiture, perturbe la circulation

AEE
Libreville/Gabon

L'ALCOOL et la conduite ne font pas bon ménage. Jeudi soir, vers 20 heures, au carrefour "GP" à Nzeng-Ayong, dans le 6e arrondissement de Libreville, un commandant appartenant à un corps de l'armée gabonaise, vêtu de son uniforme et au volant d'un véhicule de service de marque Terios, complètement ivre, s'est ainsi offert en spectacle en stationnant, brutalement, au beau

milieu de la chaussée. Son véhicule a d'abord égratigné un autre, administratif celui-là et de marque Prado, roulant dans le sens opposé à celui de l'officier supérieur. A première vue, les piétons et autres automobilistes, nombreux sur cette artère à cette heure de la nuit, ont pensé à un malaise qu'aurait eu le militaire. Mais en s'y approchant de plus près, ils ont simplement constaté que le haut cadre de l'armée baignait dans un terrible moment d'ébriété, au point qu'il avait même de la peine à répondre aux questions

qui lui étaient posées. Pendant près de 30 minutes, cet incident a paralysé la circulation au carrefour GP, au point d'y créer un embouteillage monstre, s'étendant sur plusieurs centaines de mètres derrière le véhicule en stationnement. Quelques jeunes automobilistes surchauffés ont même failli en découdre avec lui. N'eut été l'interposition des riverains. Dieu seul sait ce qu'il est advenu de l'intéressé, puisque jusqu'à notre départ des lieux, il obstruait toujours la chaussée avec son véhicule.

À PARIS, AU RAYON D'OR

Des GRANDES marques à PETITS prix !

Jusqu'à **-50%**

EASTPAK	HERSCHEL	TED LAPIDUS	JUMP
SAMSONITE	KIPLING	HELLO KITTY	SNOWBALL
DELSEY	LIPALUT	LACOSTE	TANN'S

www.rayondor-bagages.fr

<p>• M° République 178, rue du Temple PARIS 3^e Tél. : 00 33 1 42 72 03 76</p>	<p>• M° Gare de l'Est 81, Bd de Strasbourg PARIS 10^e Tél. : 00 33 1 40 35 12 72</p>	<p>• M° Gare du Nord 7, Bd de Denain PARIS 10^e Tél. : 00 33 1 45 26 88 72</p>
--	--	--

PAS D'ENVOI - VENTE EXCLUSIVE DANS NOS MAGASINS - DETAXE A L'EXPORTATION